



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence de circulation temporaire

Route barrée et stationnement interdit – Rue Millebaach/Rue de l'École à Eischen

En raison des travaux de construction d'une nouvelle maison préfabriquée à 4, rue Millebaach à Eischen, nécessitant l'intervention d'une grue et de poids lourd, le collège échevinal, lors de sa séance du 28 juin 2022, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mardi, 12 juillet 2022, à partir de 6h30, jusqu'au vendredi, 15 juillet 2022, jusqu'à la fin des travaux, la circulation dans la rue de l'École et la rue Millebaach est réglée comme suit :
- interdiction de stationnement sur les emplacements publics situés à l'intersection de la rue de l'École et de la rue Millebaach ;
 - rétrécissement de la chaussée sur une voie, sur un tronçon limité, à l'intersection de la rue de l'École avec la rue Millebaach ;
 - route barrée et stationnement interdit dans la rue de l'École sur le tronçon entre son intersection avec la rue de la Gaichel et la maison no. 4.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 28 juin 2022.

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu